

Investissements suisses en France, industrie chimique

(compte-rendu des discussions lors de la visite de
M. Sauvagnargues)

M. Graber, soulignant l'importance des investissements suisses en France (2e place par ordre d'importance), relève les difficultés rencontrées par le secteur pharmaceutique, du fait notamment de la réglementation des prix appliqués par la sécurité sociale française. En juin 1975, M. le Conseiller fédéral Chevallaz avait remis un aide-mémoire à M. Fourcade; or, aucune réponse n'y a été donnée à ce jour. Depuis lors, le nouvel abaissement des prix décrété en France, ajouté à la hausse du franc suisse, aggrave encore la situation. M. Graber exprime le désir que ce dossier soit réexaminé par les autorités françaises. Il remet à nouveau l'aide-mémoire mentionné (cf. annexe).

M. Sauvagnargues estime que la disparité du taux de change joue en faveur de la Suisse. Quant aux problèmes fiscaux et douaniers intéressant le marché des produits pharmaceutiques en France, ils pourraient, à son avis, être examinés par la commission mixte fiscale dont la prochaine réunion est fixée pour la mi-juin.

M. Jolles précise que c'est surtout l'imposition de prix très bas par rapport au niveau international et le refus des autorités françaises de tenir compte des redevances de

- 2 -

licences payées par les filiales à leur maison-mère en Suisse qui mettent les sociétés suisses dans une situation de plus en plus difficile.

M. Froment-Meurice connaît l'aide-mémoire que M. Chevallaz a remis au Ministre de l'Economie et des Finances compétent en la matière. Deux éléments sont à prendre en considération dans cette affaire :

- 1) Le Ministère de l'Economie et des Finances est tenu, de son côté, par les règlements de la sécurité sociale; il n'y a d'ailleurs pas de discrimination entre sociétés françaises et étrangères.
- 2) Le montant des redevances versées pour des licences relève à son avis des relations entre maisons-mère et filiales. Il ajoute que les produits suisses sont très chers et qu'ils bénéficient d'un quasi-monopole en France.

M. Jolles souligne que la discrimination porte sur les firmes qui doivent importer de Suisse matières de base ou semi-produits, renchéris du fait du taux de change actuel.

M. Froment-Meurice reprendra l'étude de ce dossier avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Ba 14. Juni 76 10.

Ambassade de Suisse

P a r i ss.C.41.F.157.0 - CE/pb 11 juin 1976
ZGInvestissements chimiques suisses en France

En prévision de la visite que M. G.A. Chevallaz fera prochainement à Paris, nous avons fait parvenir au Directeur de l'administration des contributions, M. K. Locher, un compte-rendu détaillé des discussions d'Oron sur les investissements chimiques suisses en France.

Pour votre information, vous voudrez bien trouver en annexe une copie de ce compte-rendu.

DIRECTION POLITIQUE
p.o.

C. Caratsch

Ba 14. Juni 76 10.
ment.

- M. Lusser, Division du commerce